RECOURS SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L.18 IV DU CODE ELECTORAL (PROCEDURE CONTENTIEUSE SUITE A LA SOUMISSION D'UN RAPO)

Je, soussigné(e) :

- Nom de famille (en lettres majuscules) : .....
- Nom d'usage :.....
- Prénoms : .....
- Date de naissance :.....
- Lieu de naissance :.....
- Adresse du domicile (en lettres majuscules) :.....

.....

Conteste la décision de la commission de contrôle du (date) ……. me concernant,

Demande, sur le fondement de l'article L. 18 IV du code électoral, applicable aux listes électorales consulaires en vertu de l'article 8 IV de la loi organique du 31 janvier 1976 relative aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République : :

mon inscription sur la liste électorale consulaire de : .....

Au motif que :
(Arguments en fait et en droit soulevés par de la partie requérante justifiant sa demande).

Fait à .....…
le .....

Signature obligatoire du requérant (de la requérante)

<u>Destinataire :</u>
Tribunal d'Instance de Paris
Parvis du Tribunal de Paris
75017 Paris – France
Courriel : election.ti-paris@justice.fr

<u>A JOINDRE</u> :
- Copie de la pièce d'identité du requérant (de la requérante)
- Avis de refus d'inscription ou de radiation (en cas de demande d'inscription)
- Recours administratif préalable obligatoire (RAPO) formé suite à la décision de refus d'inscription ou de radiation
- Preuve de l'envoi du RAPO à la commission de contrôle
- Décision de la commission de contrôle (si la commission de contrôle a répondu suite à la soumission du RAPO)
- Justificatif de l'inscription au registre des Français établis hors de France, le cas échéant, preuve de résidence dans la circonscription consulaire